

Hervé Féron a interpellé Mme la Ministre de la Culture et de la Communication afin de connaître les intentions de France Télévision quant au devenir de ses antennes régionales, et ce dans le cadre de la fusion des régions :

\*\*\*

**M. Hervé Féron attire l'attention de Mme la Ministre de la Culture et de la Communication sur le devenir des éditions locales d'information sur les antennes régionales de France 3 dans le cadre de la fusion des régions.** Ces chaînes de télévision publique, en fournissant des informations de proximité, en reflétant la richesse culturelle et économique des territoires et en occasionnant par là-même un fort rayonnement local, assurent quotidiennement des missions de service public essentielles. Couvrant l'ensemble du territoire, elles sont souvent une source d'informations privilégiée pour les foyers, notamment s'agissant des plus modestes et des personnes âgées. Or, depuis la fusion des régions dans le cadre de la réforme territoriale, on perçoit des inquiétudes légitimes tant chez les professionnels de l'information locale que chez les usagers de ce service public, qui craignent que le passage à une seule région – en l'occurrence la région Grand-Est – ne devienne un prétexte pour faire des économies en supprimant les éditions locales afin de ne garder qu'un seul journal régional. Cela serait catastrophique tant pour les salariés des antennes locales de France 3 qui craignent de perdre leur travail que pour le service public de l'information qui souffrirait d'un appauvrissement de la télévision de proximité avec des répercussions sur sa mission de lien social. Il faut par ailleurs souligner que les bassins de vie régionaux sont suffisamment denses et riches pour fournir des informations détaillées, donner la parole aux acteurs de la vie publique ou aux associations et ainsi montrer la vie de nos territoires dans toutes leurs spécificités. Il apparaît donc essentiel de maintenir l'existence de ces rédactions régionales diverses et M. Hervé Féron souhaite savoir ce que compte faire le Gouvernement afin de garantir aux salariés et aux usagers le maintien d'un service public de l'information de qualité et de proximité.